

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP**

DOCUMENT AFFICHE DU 08/08/25 AU 25/08/25

Nombre de syndics en exercice	: 10
Nombre de présents ou représentés	: 08+01
Pour	: 08
Contre	: 00
Abstention	: 00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 04 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 août à 11h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 22 juillet 2025.

Etaient présents : Claude Nebon, Nathalie Baille, Rémi Queyrel, René Eymery, Jérôme Amouriq, Joel Reynier (Suppléant),

Étaient Absents : Gaël Pascal, Jean-Pierre Martin,

Étaient excusés et représentés : Jean François Tourrès (Pouvoir donné à Rémi Queyrel), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Claude Nebon),

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : Jérôme Amouriq,

Objet : Vote de la Décision Modificative n° 3 au budget 2025

Le président informe le syndicat qu'une subvention a été accordée par l'Agence de l'eau à propos de la dernière tranche des études complémentaires dans le dossier du projet de réserve de substitution du Châtelar.

Il rappelle que le devis actualisé transmis en janvier 2025 était de 476 000 €, que l'Agence retient une dépense subventionnable de 450 500 € et finance cette tranche d'étude à hauteur de 70 % soit 315 350 €.

Il informe également que l'emprunt inscrit au budget n'est pas sincère et qu'il y a lieu de le supprimer en le compensant par l'excédent de fonctionnement global.

Il y a lieu d'actualiser cette opération comme suit :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
2111-33 Terrains	- 40 000 €	1328 Subventions	+ 40 250 €
203-33 Etudes	+ 40 000 €	1641 Emprunts	- 117 900 €
203-33 Etudes	+ 57 000 €	021 Virt Section Fonctionnement	+ 117 900 €
TOTAL	+ 57 000 €	TOTAL	+ 40 250 €
DEFICIT	16 750 €		

Fonctionnement courant			
Dépenses		Recettes	
023 Virt à Section Investissement	+ 117 900 €		
TOTAL	+ 117 900 €		0 €
DEFICIT	+ 117 900 €		

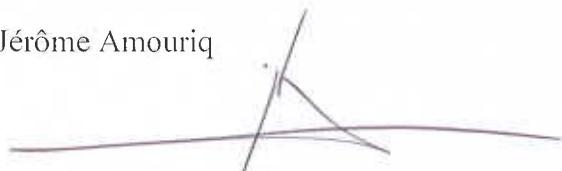
Qui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat accepte à l'unanimité des membres présents et représentés qui :

- Valide la décision modificative n° 3 qui ajuste l'opération 33 en investissement comme ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Jérôme Amouriq



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président

Robert Nebon